Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212202451-20251204-251208-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION

MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41
Fax. 02.96.47.82.60

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Noël LE CORRE, 1er Adjoint, Thierry CONNAN, 2ème Adjoint ; Madame Caroline CHAPISEAU, conseillère municipale ; Messieurs Jean-Marie INTEM, Benoit LE CARLUER, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent excusé : Mme Patricia LE QUÉRÉ, 3ème Adjointe - qui donne procuration à Mme Caroline CHAPISEAU
Mme Julie GAUTIER - qui donne procuration à M. Noël LE CORRE, 1er Adjoint
Mmes Stéphanie JEGADEN, Nadine SCRUIGNEC-DERRIEN, conseillères municipales

M. Thierry CONNAN est nommé secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 25.12.08

Objet : Décision modificative n°2-2025

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'une dépense d'investissement non connue auparavant doit être inscrite au BP 2025 comme, suit :

Les crédits non pas été prévus pour la participation de la commune au renouvellement du parc roulant du SDIS 22 à l'article 20415331.

Les crédits prévus pour les attributions de compensation d'investissement (GEPU) à l'article 2046, sont insuffisants.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
20415331	Biens mobiliers, matériel et études	1 545.00	
2046	Attributions de compensation d'investissement	3 432.00	
2188	Autres immobilisations corporelles		4 977.00
	Total	4 977.00	4 977.00

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212202451-20251204-251208-DE

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telle que figurant ci-dessus, pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations comptables à venir

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** les décisions modificatives de la DM2 du BP 2025 comme présentées ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à passer toutes les écritures comptables nécessaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les décisions modificatives de la DM2 du BP 2025 comme présentées ci-dessus
- **Autorise** Monsieur Le Maire à passer toutes les écritures comptables nécessaires

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

Le secrétaire de séance,
Thierry CONNAN

MAIRIE DE PLUZUNET
22140 (Côtes-d'Armor)

Le Maire,
Romuald COCADIN